

Journal du Lot 25c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le gouvernement se tirera peut-être indemne du Congrès radical. Mais après ? Il se trouvera en face d'une réalité financière à laquelle il n'échappera pas... Ni nous non plus, hélas !

Dimanche dernier, on avait levé les vannes et le flot oratoire a coulé sur le pays, inondé d'éloquence... Les pauvres puissants du jour, qui se voudraient maîtres de nos destinées alors qu'ils sont incapables de diriger la leur, ont parlé intarissablement : à Strasbourg, à Orléans, à Verdun, à Paris et en divers autres lieux... Que de mots ! Que de mots !... Ah ! si les grands mots étaient de grands remèdes, comme nous serions vite guéris !

C'est aux radicaux du Loiret que M. Léon Blum est allé parler. Depuis longtemps les vigies du navire ministériel avaient signalé un gros écueil à l'horizon : le Congrès radical-socialiste de Biarritz... Je crois bien d'ailleurs qu'elles s'en étaient exagérées l'importance et le danger. De loin, c'est quelque chose !... A mesure qu'on en approche, il semble devenir moins redoutable.

N'empêche que M. Léon Blum n'était pas rassuré. Il a ce destin singulier qu'au pouvoir, tous ses ennemis lui viennent que de ses amis. Tirailé entre les communistes et les radicaux, il ne se sent menacé que par ceux qui font profession de le soutenir et il craint beaucoup plus sa majorité que son opposition...

Aussi a-t-il éprouvé l'impérieux besoin de courir défendre son ministère contre ses partisans... Si M. Léon Blum mettait à gouverner autant d'art et d'habileté, qu'il en met à parler, si ses actes ministériels étaient aussi bien ordonnés que ses discours, le pays n'éprouverait pas cette impression d'aller à vau-l'eau qui est la plus décourageante du monde !

Il consacre le principal de son effort oratoire à convaincre les radicaux qu'il leur arriverait malheur s'ils s'avisèrent de le lâcher. Il n'a rien dit du tragique problème financier, il n'a pas abordé la politique extérieure, il n'a fourni d'éclaircissements sur aucun des graves sujets qui inquiètent les Français, mais il a abondamment disserté sur son gouvernement, sur ses chances de vie et de mort, sur les rapports que devraient entretenir les membres de sa famille majoritaire divisée par des haines fraternelles qui ne se rapprochent que pour se battre de plus près.

Enfin, il s'est adressé avec de pathétiques accents aux congressistes de Biarritz. Et, ici, son habileté serpentine a fait merveille, car je ne crois pas qu'on puisse exprimer plus de dédain avec plus de politesse. « Vous êtes mes prisonniers, vous portez le joug de notre victoire... » Voilà, en somme, le fond de son argumentation adressée aux radicaux. A mesure qu'il leur parlait, il devait sembler à ceux-ci que chacun de ses mots formait un maillon de la chaîne dorée dans laquelle il les tient.

Tout ce qu'il leur a dit revient à ceci : le Front populaire est pour vous une prison d'où vous ne pouvez vous évader que pour mourir. En y restant, vous trahissez vos traditions, vos principes, l'intérêt des classes que vous représentez. Mais si vous en sortez, vous êtes voués à la fin sans gloire des partis désagrégés et qui ont perdu leur raison d'être !

Je ne sais rien de plus humiliant pour les radicaux que le raisonnement par lequel il a essayé de les convaincre qu'ils doivent rester soumis à la domination qu'ils se sont volontairement imposée.

« Nous avons encore, si vous le voulez bien, leur a-t-il dit, un bon bout de route à parcourir ensemble et nous aurons de quoi nous occuper chemin faisant. »

Après quoi, on les abandonnera sur le bord du fossé... Et pour quelle tâche les radicaux doivent-ils continuer cette collaboration ?... M. Léon Blum l'indique en ces termes :

« Extraire de la société actuelle tout ce qu'elle peut contenir d'ordre et de justice. Aller jusqu'au bout des réformes compatibles avec le régime présent de la propriété. »

« Nous voulons créer une société nouvelle... Et cette transformation

« sociale suppose une période de travail préalable qui aura suffisamment pénétré, pétri, adapté la société capitaliste, qui aura poussé assez avant le cheminement socialiste dans les choses et dans les esprits. »

C'est clair ! Si les auditeurs radicaux n'ont pas compris, ce n'est pas la faute de l'orateur. Il s'agit pour les radicaux de préparer leur propre disparition. Il s'agit de collaborer à l'instauration d'un régime qu'ils ne veulent pas ! D'un régime qui est le contraire de celui qu'ils veulent, il s'agit de travailler à l'avènement du collectivisme.

Avant dit aux radicaux qu'ils n'ont rien de mieux à faire que de périr pour la cause socialiste, M. Léon Blum n'avait plus qu'à leur promettre que dans la suite des âges leur noble sacrifice serait dignement honoré... Qui sait si, plus tard, en des cérémonies solennelles, on ne verra pas se dérouler des cortèges socialistes apportant fleurs, gerbes et couronnes sur la tombe du « radical inconnu » héroïquement mort pour le triomphe de l'Internationale ?...

Nous saurons bientôt comment le Congrès de Biarritz accueillera de telles propositions et s'il admettra que le plus grand service que le parti radical puisse rendre à la démocratie c'est de disparaître... après avoir condamné ses doctrines par ses actes, après s'être ridiculisés, désavoués et reniés.

Il se peut très bien que le ministère échappe au danger du Congrès radical, car il a pris grand soin de renvoyer à novembre l'exposé de la situation financière. Mais après...

Après il se trouvera en face de cet énorme déficit creusé de ses propres mains !

Ça c'est autre chose qu'une motion de Congrès. C'est une terrible réalité et à laquelle il n'échappera pas !... Ni nous non plus, hélas !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Expériences économiques

Le gouvernement, nous assure-t-on, a voulu et espéré réaliser, aussi bien par les lois sociales que par l'abandon du franc, une reprise économique, un « démarrage » des affaires. Et pour nous donner confiance, on cite surtout l'exemple des Etats-Unis, où le président Roosevelt, lui aussi, entrant résolument dans la voie des réformes brutales, a fait et réélu, ajoute-t-on un peu trop vite, une expérience similaire.

Que vaut la comparaison ? Et les deux méthodes sont-elles semblables ? Non, certes. Le président Roosevelt, sans doute, avait décrété certaines mesures radicales qui s'apparentent à celles prises par le cabinet Blum : hausse des salaires, réduction de la journée de travail, élaboration d'un plan de grands travaux, collaboration avec les organisations syndicales, amélioration enfin du crédit. Mais la reprise des affaires constatée à ce moment n'était pas due à ces mesures. Elle provenait, avant tout, de l'abandon de l'étalon-or et de la dépréciation du dollar, qui avaient donné un essor formidable au commerce d'exportation.

La reprise, elle-même, fut d'ailleurs artificielle et courte. Dès juillet 1933, la marche ascendante des cours et des transactions était arrêtée. La production industrielle connaissait même une lente dégringolade, l'indice cinquante-neuf se situant qu'à regret et en faible quantité. De sorte que l'expérience Roosevelt, on peut le dire sans nier l'énergie et l'esprit d'initiative du Président, plus audacieuse et totale que la nôtre, et qui n'a pu se développer que parce que les Etats-Unis ne sont pas un peuple d'épargnants, mais d'hommes d'affaires accoutumés aux risques, s'est soldée en définitive par un terrible accroissement de la dette publique. Sans doute, le territoire s'est enrichi de constructions multiples, mais ceci compense-t-il cela ? Comme dit notre vieux dicton : « La cage ne nourrit pas l'oiseau ! »

Pol HARDUIN.

Informations

La non-intervention

On fait remarquer que M. Eden a récemment déclaré à M. Attlee, dans une lettre qu'il lui adressait, qu'il souhaitait voir se réunir le Comité de non intervention avant la fin de la semaine prochaine. Mais cette réunion ne peut guère avoir lieu avant la réception des réponses des gouvernements italien, allemand et portugais, aux allégations contenues dans le rapport de M. Alvarez del Vayo, ministre espagnol des Affaires étrangères.

Les membres du gouvernement britannique manifestent une certaine inquiétude devant le retard apporté à la remise de ces réponses et ils expriment l'espoir que ces réponses seront envoyées au président du Comité dans le plus bref délai. De la teneur de ces réponses dépendra l'attitude des Soviétiques.

Dans les milieux soviétiques de Londres, on tient pour prématurés les informations selon lesquelles le gouvernement de Moscou aurait décidé de reprendre sa liberté et de se retirer du Comité de non intervention.

En Belgique

Le Gouvernement belge paraît absolument décidé à entamer la campagne la plus décisive pour mettre fin au développement de la campagne qui s'est estimée avoir un caractère dangereux.

Le parti libéral et le parti socialiste sont les animateurs de cette campagne. Il est à supposer que demain le Conseil de cabinet se livrera à un examen très attentif du problème.

En Allemagne

Le Führer-chancelier a signé l'ordonnance suivante : « La réalisation du nouveau plan de quatre ans, que j'ai annoncé au Congrès de l'Honneur, exige une direction unique de toutes les forces du peuple allemand et une stricte concentration de toutes les autorités compétentes, dans le Parti et dans l'Etat. »

« Je confie au ministre-président général Goering, la réalisation du plan de quatre ans. »

« M. le ministre président général Goering prendra les décisions nécessaires pour l'exécution de la mission qui lui est confiée. Il est autorisé à rendre les ordonnances juridiques et administratives indispensables. Il est autorisé à prendre l'avis de toutes les autorités, y compris les plus hautes autorités du Reich et toutes les instances du parti et de ses organisations affiliées et à leur donner ses instructions. »

En Espagne

Dans le secteur d'Huesca, les troupes nationalistes ont occupé l'ermite de Santa Vitoria, point stratégique de la plus grande importance, dominant le village de Tardienta et la route d'Almodovar.

L'occupation de Tardienta ne tardera pas.

L'anarchie en Catalogne

Les comités anarchistes et communistes des régions de Figueras, Gérone et Port-Bou ont recommencé les exécutions capitales.

A Llansa, port de pêche, sept petits notables ont été tués à coup de fusil par des membres du comité local.

A Figueras, un peloton d'exécution, venu en auto de Barcelone, a fusillé, par rangs de quatre, neuf prêtres, un commerçant et deux cultivateurs.

La Conférence locarnienne

Avant son départ pour Berlin, le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères, a remis à Sir Eric Drummond, ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, la réponse italienne à la note britannique, relative à la Conférence des puissances locarniennes.

Le texte de la réponse italienne, dont le contenu est considéré pour l'instant à Rome comme confidentiel et n'est pas divulgué, a été aussitôt transmis à Londres par l'ambassadeur de la Grande-Bretagne.

On croit savoir, cependant, que l'Italie donne une acceptation de principe.

Voyage de M. Mussolini

M. Mussolini s'apprete à faire à Bologne et dans les marchés un voyage qui fait partie de la série des manifestations dont s'accompagne chaque année la célébration de la marche sur Rome.

Au cours de son prochain voyage, M. Mussolini inaugurera à Corridonia, le monument élevé au souvenir de Filippo Corridoni le jeune syndicaliste, qui fut tué sur le front, au début de la guerre et que les fascistes considèrent comme un des précurseurs de leur mouvement.

Il se rendra à Bologne où il n'est pas allé en voyage officiel depuis 1926, ainsi qu'à Macerata où un grand rassemblement des forces fascistes aura lieu.

Relations italo-hongroises

M. Koloman Daranyi le nouveau président du Conseil hongrois a adressé à M. Mussolini un télégramme assurant le chef du gouvernement italien de « l'indéfectible amitié de la nation hongroise ».

M. Mussolini a répondu en assurant le

chef du gouvernement hongrois qu'il continuera ses rapports avec Budapest « sur la voie de la collaboration étroite et harmonieuse qui a donné et donnera encore les plus heureux résultats ».

Isolés dans une île

« Le Bout du Monde » et un film dont une troupe tourne actuellement les extérieurs dans la petite île de Fula, située à l'« Océ » de l'archipel des Shetland : Au bout du monde.

Depuis huit jours, artistes, figurants, assistants et metteur en scène vivent réellement le film. Il leur est impossible de quitter l'île.

La tempête a coupé toute communication entre l'île et le reste du monde. En temps normal un bateau touche deux fois par jour à Fula. Mais l'orage depuis huit jours ne permet à aucun navire de s'approcher.

Jusqu'à samedi le chef de la station de T.S.F. de Wyck (Ecosse) a pu rester en communication avec les isolés qui sont munis d'un petit poste émetteur et récepteur.

EN PEU DE MOTS...

M. Yvon Delbos ministre des Affaires étrangères a reçu M. Kerchov de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris avec qui il s'est entretenu de l'interprétation à donner à certains points du discours du roi Léopold.

Le train de Paris-Vienne a été tamponné par le train de Calais-Bâle, près de la gare de Foulain (Ile-et-Marne). Il y a eu deux morts, deux blessés dont l'un assez grièvement.

Au tirage de la Ville de Paris 1871, le numéro 11.666 est remboursé par 100.000 francs. Au tirage de la Ville de Paris 3 0/0 1910, le numéro 25.176 est remboursé par 100.000 francs.

Un annonce que M. Barbier, député de l'arrondissement de la Palisse (Allier), ayant donné sa démission, le Congrès des sections socialistes de l'Allier auraient offert la candidature à M. Paul Faure, ministre d'Etat.

Le tremblement de terre qui a eu lieu en Venétie a fait 23 victimes. Il a été ressenti, également, en Tyrol et en Corinthie. Près d'Isbruck, plusieurs maisons ont été lézardées.

NOS ÉCHOS

Le foot-ball en Chine.

Il apparaît que les Chinois sont les gens les plus inventifs du monde pour ce qui est de jeux.

Ils ont inventé les échecs, tout le monde sait cela, et bien d'autres choses. Mais savez-vous que ce sont encore ces diables, alors nautés, qui ont inventé... le foot-ball ?

Les savants qui savent tout (parfois même ce qu'ils ignorent), les savants assurent que le foot-ball était connu en Chine, où il devint un sport militaire, au 17^e ou même au 18^e siècle.

Mais à l'époque, ce jeu était chinois, c'est-à-dire légèrement compliqué. Il n'y avait pas moins de 70 façons de pousser la balle vers le but.

Comme on est en Chine, l'équipe qui gagnait le match recevait des fruits, des fleurs et du vin dans des coupes d'argent.

Quant au capitaine vaincu, il était fouetté et humilié de façon toute chinoise... Non mais, vous voyez le capitaine de Sète ou de Marseille décollé et fouetté au milieu du Parc des Princes !...

Ah ! on ne sait plus s'amuser de nos jours !

Publicité. Le journaliste américain est un drôle de bonhomme. Il lui faut du sensationnel, n'en fait-il plus au monde. Pour la vérité, c'est une autre affaire, on ne peut pas tout avoir.

Aussi voulant faire sensationnel, les journalistes américains ont-ils imaginé de faire une course autour du monde. Pour le moment, M. Elkin même, en avion bien entendu, avec 6.000 kilomètres d'avance. Il espère arriver mercredi à Honolulu, vendredi à San-Francisco et samedi à New-York, d'où les concurrents sont partis.

Après quoi, il ne lui restera plus qu'à écrire une longue « enquête documentée » sur les pays qu'il aura « visités ».

Une leçon d'économie. Les autorités municipales de Buckingham, poursuivant leur campagne d'économies rigoureuses, ont décidé de supprimer l'éclairage au gaz et de revenir à l'éclairage à l'huile. La raison invoquée à l'appui de cette décision est que la municipalité possède un contrat de fourniture d'huile permettant de réaliser une économie de 1 shilling et six pence par lampe et par an, soit au total 6 livres et 14 shillings par an. Cela se passait en 1836 (Cité par le Times).

Armoires. M. Winston Churchill, auquel on reproche parfois en Angleterre de faire

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

LA FIN D'UNE ÉPOQUE

Notre éminent confrère, Albert Milhaud, ancien secrétaire général du parti radical-socialiste, écrit l'article suivant dans « l'Ere Nouvelle », journal radical-socialiste, directement inspiré par M. Edouard Herriot :

Point d'illusion sur l'immense portée du discours du roi des Belges : Il marque la fin d'une époque.

A quoi sert d'équivoquer. Un journal républicain nous affirme que « la décision de la Belgique de proclamer sa neutralité a été accueillie avec calme au Quai d'Orsay ! » Tant mieux !

La lecture des articles de Pertinax permet, cependant, de penser que cette sérénité n'est pas complètement partagée par les milieux militaires.

En fait, quoique disent ou écrivent publicistes belges ou français, c'est bien la fin d'une alliance ! Pourtant, pendant la dernière guerre, le gouvernement belge siégeait au Havre, et le roi Albert était si bien considéré, par tous les Français, comme un des nôtres que sa mort fut regrettée, chez nous, comme la mort d'un grand compatriote. La Belgique, par son héroïque résistance à l'invasion allemande nous avait donné le temps de souffler et de nous ressaisir, en 1914.

Quel survivant de cette époque l'oubliera jamais ?

Avant de perdre finalement l'alliance belge, nous avons longtemps inquiété nos voisins. M. Mistler l'a marqué, ces jours derniers, dans le Petit Provençal. De droite et de gauche, on a également travaillé à cette belle besogne. Le président de la Commission des Affaires étrangères a bien fait de rappeler ces folies et de stigmatiser « certains Français, les soi-disant patriotes qui, en 1934, ont été dénoncer en Belgique ce qu'ils appelaient la pourriture de notre régime ». Et im-

partialement, il a chargé l'autre plateau de la balance : « Les désordres de juin, où l'on a vu le drapeau rouge flotter sur les chantiers dans Paris, sont déjà oubliés ou presque des Parisiens qui ont l'esprit critique. Hors de la France, on se les rappellera longtemps. »

Bref, pour la Belgique nous ne représentons plus ce que nous fûmes. Neutre, vis-à-vis de tous, et de nous, comme des autres, s'autorisant de nos exemples de la Hollande et de la Suisse, la Belgique rejoint les neutres de la guerre. Quelle joie pour Berlin !

Est-ce tout ? La Belgique ne croit plus à la sécurité collective et son état d'esprit, aussi critique que celui des Parisiens, note le président de la Commission des affaires étrangères, lui fait penser qu'il ne reste plus grand chose debout de la politique de la Société des Nations. Qu'a fait la S.D.N. après les 7 mars ? Qu'avons-nous fait nous-mêmes ? La Belgique a le droit de se montrer sceptique après tant de carences.

Lorsque L.-O. Frossard annonce, sans ambages, la « mort de Genève », il fait peut-être hurler dans le

trop de discours, a eu hier à ce sujet un motif plein d'humour :

« Pourquoi me taire ? dit-il. Celui qui parle peu n'est pas pour cela un grand esprit. Il y a des armoires qui, bien que vides, sont fermées à clef... »

Il y a aussi, hélas ! beaucoup d'armoires vides qui s'ouvrent à tout bout de champ...

Le point extrême. Demandez à cent personnes quel est le point le plus bas de l'Europe dans la Mé-

dierranée occidentale ? Cent personnes vous répondront : c'est Gibraltar. Erreur.

Le cap le plus méridional de l'Espagne est la pointe Marroqui, près de la petite ville de Tarifa. Gibraltar est à près de 30 kilomètres plus au nord.

Au marché. — A la bonne heure ! Vous n'avez pas augmenté vos ceufs !

— Il n'y a pas de raison, ils datent de bien avant la dévaluation !

LE LISIEUX.

Nos voisins n'ont pas voulu se mettre à la remorque de notre politique extérieure, car ils ont redouté de nous voir entraînés par trop d'illusions et d'erreurs. Croire qu'ils se séparent de nous de gaieté de cœur, assurément non ! Mais nous ne leur paraissons pas donner les mêmes garanties de force, d'assurance, de sécurité que par le passé.

L'avertissement, pour amère qu'en soit la saveur, peut être salubre. A Bruxelles, plus qu'à Paris, — il en fut déjà de même avant la dernière guerre — on voit le péril imminent. Avant les événements de 1914, c'est bien le roi Albert qui, avec le plus d'autorité, nous avait avertis. Et cette fois encore c'est son fils qui nous avertis à sa manière.

La France est-elle capable de comprendre ?

Les républicains sont-ils susceptibles de faire un effort immédiat autour du drapeau de la patrie, alors qu'il est temps encore ; ou bien attendront-ils le lendemain de la catastrophe ?

Les démocrates sont-ils aptes à se réunir, dans un effort national commun pour ne penser qu'au pays ?

Si nous n'enveloppons pas dans le linceul de pourpre les mythes, les fables auxquels les faits donnent chaque jour un démenti brutal, demain la politique républicaine sera déchordée par la sanglante conflagration européenne.

Voici le péril de guerre ! dit Bruxelles.

Nos amis radicaux s'en doutent-ils ? Et déjà nos problèmes intérieurs ne sont-ils pas dépassés. Se prosterner devant des idoles renversées ? Il s'agit bien d'autre chose : regarder la vérité en face.

Albert MILHAUD.

Chronique du Lot

Les Journées Médicales de Niort

Nous avons été conviés à assister aux Journées Médicales organisées à Niort par le Syndicat des médecins des Deux-Sèvres et la Commission Administrative des Hôpitaux de Niort.

Ces journées étaient entièrement consacrées à l'hospitalisation. Placées sous la présidence de M. Louis Martin, Directeur de l'Institut Pasteur, les débats furent dirigés par M. le Docteur Dibos, Président de la Confédération des Syndicats médicaux de France, assisté de M. le Docteur Dequid, Inspecteur Général des services administratifs et Delavente, Directeur de la Commission de répartition des fonds du Pari Mutuel. Les débats se déroulèrent autour d'une magistrale conférence de M. le Docteur Renon, l'éminent chirurgien des Hôpitaux de Niort, sur l'évolution du rôle et de la fonction professionnelle et sociale des Hôpitaux.

Grâce à M. le Docteur Renon et à ses collaborateurs, la ville de Niort est dotée d'un Hôpital modèle qui a coûté 21 millions et qui a mis fin au régime de la médecine et de la chirurgie pour pauvres, que certains voudraient maintenir en plein XX^e siècle dans les Hôpitaux.

J'ai été amené à prendre la parole en ma qualité de Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, chargé depuis plus d'un an de présenter devant le III^e Section permanente un rapport sur la Réforme de la loi de 1851 sur les Hôpitaux.

C'est qu'en effet la loi organique sur les Hôpitaux date d'une époque où l'hôpital-dépôt de mendicité venait de se transformer en maison de soins pour pauvres et où les malades étaient entassés à plusieurs dans un même lit. Depuis, ce statut organique n'a pas changé, mais les divers lois sociales sur l'Assistance médicale gratuite (1898), sur les Accidents du Travail (1898), sur les Pensions (1919), sur les Assurances Sociales (1930) ont ouvert les portes des Hôpitaux aux divers bénéficiaires de ces lois sociales.

D'autre part l'évolution politique, économique et sociale s'est trouvée en accord avec l'évolution des sciences et des techniques médicales, chirurgicales et hospitalières, pour créer un état de fait que ne prévoit pas le statut de 1851. La médecine de soins à l'Hôpital a étendu ses bienfaits à toutes les catégories sociales de malades, et en ouvrant les portes de l'Hôpital à toutes les catégories sociales de malades payants a supprimé à l'Hôpital la médecine pour pauvres et la thérapeutique pour pauvres. La nécessité de cette égalité de soins et de thérapeutique à l'Hôpital pour le pauvre comme pour le bénéficiaire d'une loi sociale, s'est étendue à toute une catégorie, de plus en plus nombreuse de malades payants, qui a institué un état de fait qu'ont successivement, et en partie, consacré les règlements intérieurs type des Hôpitaux de 1899 et de 1926.

Mais voilà qu'en 1936 une décision du Conseil d'Etat est venue affirmer l'illégalité de l'état de fait, ainsi institué, dans le but de transformer à nouveau l'Hôpital en maison de soins pour pauvres et d'inviter médecins et chirurgiens à construire des cliniques et des Maisons de Santé, pour avoir le droit de percevoir les honoraires dus, en détournant les malades payants des Hôpitaux au profit des cliniques.

Aussitôt, les partisans de la médecine pour pauvres dans les Hôpitaux, qui sont en même temps les bénéficiaires de la médecine de soins pour les malades payants en cliniques, ont obtenu du Ministre de la Santé Publique la publication d'une nouvelle circulaire tendant à consacrer la médecine pour pauvres à l'Hôpital et à défendre les intérêts des cliniques et des Maisons de Santé, très onéreuses pour les malades payants.

Les Hôpitaux publics construits, équipés et aménagés grâce à la contribution du Corps social, doivent rester ou être mis au service du Corps social. C'est la seule façon de mettre fin au régime de la médecine de soins pour pauvres à l'Hôpital.

Telle est la situation des Hôpitaux de Niort. Le Corps médical redoute l'extension de l'expérience de Niort, aux autres départements, car si elle constitue un progrès certain et une réalisation d'intérêt public, elle apparaît pleine de péril pour les intérêts du Corps médical, qui entend se soustraire à la fonctionnarisation et au salariat.

Nous pensons qu'il est possible de concilier les intérêts du Corps médical avec les intérêts du corps social, sans transformer le Corps médical en un corps de fonctionnaires et de salariés. L'Assemblée et le délégué du Ministre de la Santé publique ont été d'accord pour reconnaître que la décision du Conseil d'Etat qui soumettait l'admission des malades payants dans les Hôpitaux à certaines restrictions et enlevait tout caractère libéral aux rapports entre malades et praticiens se trouvait en opposition avec la situation de fait établie dans certains Hôpitaux, conformément à des nécessités d'intérêt public.

Que dans ces conditions la question de la révision de la loi de 1851 sur les Hôpitaux devait être soumise à l'examen du Conseil Supérieur de l'Assistance publique, en vue du dépôt d'un projet de loi d'initiative gouvernementale de nature à adapter le statut des Hôpitaux aux nécessités modernes.

Telle est la conclusion à laquelle aboutit la décision du Conseil d'Etat. Telle est la thèse à laquelle l'Assemblée de Niort s'est unanimement ralliée et qui sera soumise à l'approbation du Ministre de la Santé publique.

D'autre part, à la date du 26 septembre 1936, M. le Ministre de la Santé publique précisait dans une circulaire aux Préfets la nécessité de soumettre les projets d'aménagements et de construction des Hôpitaux, ainsi que la répartition des subventions, à un programme de coordination départemental. Le Gouvernement estime que la répartition des subventions doit être effectuée confor-

L'ELECTRIFICATION DE CAHORS-EST

M. de Monzie, maire de Cahors, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre de l'Agriculture :

« Monsieur le Ministre et cher Collègue,

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par le Syndicat de Cahors-Est, en vue de l'exécution d'un projet d'extension de son réseau rural de distribution d'énergie électrique sur le territoire de 29 communes.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention principale payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 40 0/0 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 1.160.000 francs.

« Veuillez agréer... — Signé : Le Ministre : MONNET.

Le paiement des impôts

L'attention du ministre des finances ayant été appelée sur la situation difficile des propriétaires d'immeubles à usage commercial, dont les locataires ne paient pas leur loyer, et qui désiraient bénéficier des facilités pour le paiement de leurs impôts, le ministre a déclaré que les comptables ont reçu pour instructions d'accorder des délais raisonnables aux débiteurs de bonne foi que leur situation mettrait dans l'impossibilité de se libérer.

Il appartient toutefois aux intéressés de se mettre en rapport avec leur percepteur, celui-ci devant nécessairement examiner chaque cas particulier.

A l'Ecole d'Artisanat

Mardi, M. le Directeur de l'Ecole d'Artisanat de Souillac, accompagné des professeurs, des élèves et des parents, des élèves se sont rendus au cimetière pour commémorer l'anniversaire de la mort des cinq jeunes élèves de l'école. Une gerbe de fleurs a été déposée sur la tombe des deux petits Souillagais qui étaient parmi les victimes : les jeunes Georges Villatte et Gabriel Flaquié.

Une gerbe de fleurs a été, également, envoyée aux familles des autres enfants pour être déposée sur leur tombe. A Cahors, une gerbe a été déposée sur la tombe du jeune Alazard.

Conseil municipal dissous

L'« Officiel » du 21 octobre publie le décret de dissolution du Conseil municipal de la commune de St-Germain (Lot).

« Considérant que, par suite des dissentiments qui existent au sein du Conseil municipal de la commune de St-Germain, aucune des affaires soumises à cette assemblée ne peut aboutir ;

« Considérant que cette situation, en se prolongeant, serait de nature à compromettre gravement les intérêts communaux ;

« Décrète : Le conseil municipal de la commune de St-Germain est dissous. »

Distinction militaire

M. Pierre Bugat, lieutenant de réserve, vient, pour ses travaux militaires, d'être cité à l'ordre de la région. Nos félicitations à M. Bugat qui est professeur de philosophie au collège de Figeac.

Lettres anonymes

Mme Granet, qui tient un café à Martel, apprit que des lettres anonymes dans lesquelles elle était grossièrement injuriée, diffamée, étaient adressées à des habitants de Martel. Mme Granet a déposé une plainte au Parquet de Cahors qui a ordonné une enquête.

Déclarations de stock de vin

Voici le relevé du stock du vin déclaré par les viticulteurs du Lot à l'expiration de la campagne 1935-1936 :

Nombre de viticulteurs ayant souscrit une déclaration de stock : 444.

Stock déclaré : vin blanc : 100 hectolitres.

Vins rouges ou rosés : 8.223 hectolitres.

Infraction

Pour n'avoir pas déclaré un pistolet automatique qu'il possède, contrairement à ce qui est prescrit, l'article 2 de la loi du 15 mars 1936, M. Aurélien, mécanicien à Vayrac.

..... mement aux directives d'une politique sanitaire et d'une politique hospitalière nationale et départementale.

Nous sommes en droit de nous demander quel va être le programme de coordination suivi dans le Lot pour les constructions et pour les aménagements hospitaliers ?

L'Hôpital de Cahors doit être scientifiquement, techniquement et pratiquement équipé, d'abord en raison de sa situation d'Hôpital départemental, ensuite parce qu'il doit constituer un Centre de Santé complet, autour duquel doivent graviter les œuvres de médecine sociale de prophylaxie, de prévention et de soins.

C'est la fonction impartie aux Hôpitaux qui doit conditionner la répartition des subventions et non le dosage des influences ou la persévérance des interventions concurrentielles.

Il est temps de mettre fin à l'anarchie et aux gaspillages et de tracer les directives de la politique sanitaire et de la politique hospitalière départementale, qui doivent commander les réalisations, qu'elles doivent se soumettre tous les particularismes dont l'intérêt public fait les frais.

Paul GARNAL, Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique.

Drame de la misère

Il s'est déroulé à Cornac, près de Bretenoux, dans des circonstances dont quelques-unes sont encore mal connues.

Les époux Malmort, ayant quatre enfants, vivaient péniblement du travail incertain du mari, ouvrier agricole, et de la femme, ménagère. Ils étaient considérés comme honnêtes et laborieux.

Lundi, un peu avant midi, les enfants revenaient de l'école. Ils trouvèrent la maison vide. Le père, n'ayant présentement pas de travail, était sorti. Le jeune Louis, âgé de 7 ans, aîné de ses frères, ne voyant pas sa maman dans la cuisine, se mit à sa recherche. Il la trouva étendue dans un réduit voisin, inanimée.

Epouvanté, le jeune Louis sortit en criant : « maman est morte ! ». Ce n'était que trop vrai !... Un voisin, M. Lascoux, officier en retraite, qui accourut aux cris de l'enfant ne put que constater et fit prévenir le docteur Ayrole, maire de Bretenoux. Le permis d'inhumation fut refusé et le parquet de Cahors informé.

L'enquête judiciaire

MM. Albert, procureur de la République, Testas, juge d'instruction et Pécharman, greffier, se transportèrent sur les lieux et commirent M. le docteur Laplace pour pratiquer l'autopsie.

Celle-ci aurait établi que Mme Malmort a succombé à des manœuvres abortives. Il s'agit de savoir si ces tentatives d'avortement ont été pratiquées par la victime sur elle-même ou si elle a eu recours aux offices de quelque complice.

Pendant que sa jeune femme était trouvée morte dans sa maison, le mari était à la chasse. A son retour, il fut saisi d'un désespoir qui émut vivement les témoins et qui n'était assurément pas simulé. Faut-il croire que Mme Malmort avait pris, sans le lui dire, la résolution de se faire avorter et avait profité de son absence pour mettre son fatal projet à exécution ?

Toujours est-il que ce drame est la conséquence certaine de la vie pénible menée par le ménage. Ayant déjà tant de mal à assurer l'existence de ses quatre enfants, la mère a dû être épouvantée par la perspective d'une cinquième maternité.

Nous pouvons ajouter que ce malheur a profondément ému les habitants de la commune pleins de pitié pour ces pauvres gens acablés par une misère imméritée.

L'enquête judiciaire se poursuit et la police mobile s'est rendue sur les lieux.

Grève à Biars-Gare

Mardi matin, les ouvriers de l'usine de créosotage de Biars-Gare se sont mis en grève. Cette grève a été provoquée par un différend au sujet d'un ouvrier spécialisé.

Une réunion des délégués des ouvriers et de la direction à laquelle assistaient les maires de Biars, Bretenoux et Girac a eu lieu.

Les ouvriers ont obtenu la réintégration de leur camarade, mais la grève continue. Les ouvriers demandent une augmentation de salaire.

Le litige va être soumis à la Préfecture, à la Cie du P.O.-Midi.

Sous des betteraves

M. Gibert, propriétaire à Flaunac, rentrait à son domicile avec sa charrette chargée de betteraves, sur laquelle se trouvait un chargement de betteraves.

Son fils, âgé de 8 ans, voulut monter sur la charrette, mais celle-ci bascula et le jeune enfant fut pris sous les betteraves qui tombèrent sur la route. Il fut aussitôt dégagé, mais il avait une jambe fracturée et de nombreuses contusions sur le corps.

Il fut transporté à l'Hôpital de Cahors où il reçut les soins de M. le docteur Rougier. L'état de l'enfant nécessitera un long repos.

La maraude

Mme veuve Vacarie, qui habite Toulouse, possède à Latronquière une propriété. Ces jours derniers, elle constata que des maraudeurs, profitant de son absence, avaient pénétré dans le verger et avaient enlevé pommes et poires. Plainte a été portée et une enquête est ouverte par la gendarmerie.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 22 — SAMEDI 24

DIMANCHE 25 (à 21 heures)

DIMANCHE (matinée)

Harry BAUR, Alice FIELD

Pierre BLANCHARD

DANS

Cette Vieille Canaille

d'après la pièce de Fernand NOZIÈRE

EN COMPLEMENT

Série 7, n° 77.777 (Comédie interprétée par Charpin et Milly Mathio).

LA SEMAINE PROCHAINE

RAIMU, Renée SAINT-CYR

André LEFAUR

DANS

L'Ecole des Cocottes

CAHORS

Fédération des Combattants du Front

Section de Cahors

Les camarades de la Section de Cahors sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le dimanche 25 octobre, à 10 heures du matin, dans une des salles de la mairie de Cahors.

ORDRE DU JOUR

Organisation du banquet et du défilé du 11 novembre.

Le Secrétaire : LACOSTE.

Magistrature

Au tableau d'avancement pour l'année 1936, nous relevons le nom de M. Baurès, procureur de la République à Agen qui est inscrit pour la 1^{re} classe. Félicitations.

Inspection primaire

M. Guillot, professeur d'histoire et de géographie à l'Ecole normale d'instituteurs de Savenay (Loire-Inférieure), est nommé inspecteur primaire à Figeac, en remplacement de M. Léger, nommé à Châteauroux.

Nous adressons à M. Guillot, avec nos félicitations, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Compatriote

Notre jeune compatriote, M. Jean Dentragnies, élève à l'Ecole de cavalerie de Saumur, est nommé sous-lieutenant au 125^e escadron du train à Dieuze (Moselle).

Félicitations au jeune officier qui est originaire de Souillac.

Une auto contre un arbre

Dimanche, 18 courant, vers 16 h. 30, une conduite intérieure Citroën descendait de Molières vers Leyme, sur la route G.C. 39 ; pour une raison inconnue, elle est allée s'écraser contre un arbre en bordure de la route en remblai de 3 mètres environ, à l'endroit désigné sous le nom de « Le Bouquet ».

La voiture est couchée sur le flanc droit, retenue par l'arbre, la carrosserie démolie et le volant cassé ; la direction fonctionne normalement, il a été relevé des traces de roues sur une longueur de 14 mètres en bordure du talus et allant de la route au point de chute.

La voiture était conduite par Henri Coumond, 23 ans, accompagné de Joseph Ayroles, âgé de 25 ans.

Les deux occupants relevés, couverts de blessures et dans un état désespéré ont été dirigés sur l'hôpital de Figeac.

Camion contre auto

Samedi soir, un camion conduit par M. Desmignes, de Terrasson (Dordogne) est entré en collision avec l'auto pilotée par M. Blanié, représentant de commerce, demeurant à Sauzet. L'accident s'est produit au lieu dit les Merlis (commune des Junies).

Le choc fut rude et une personne qui était dans l'auto a été assez gravement blessée à une épaule. M. Blanié n'a pas eu de mal. Quant à l'auto, elle a été fortement endommagée.

Auto contre auto

Une auto, pilotée par M. Cadiergues, propriétaire à Camburat, dans laquelle se trouvaient Mme Cadiergues et sa fille âgée de 3 ans, a été heurtée par une autre auto.

La fillette a été blessée à la lèvre supérieure et au front.

En refermant une porte

Le jeune Abel Delpech, demeurant au village d'Auliac (commune de Peyrilles), en refermant une porte, s'est pris le petit doigt de la main gauche. Deux phalanges du doigt furent écrasées et durent être enlevées par M. le docteur Roudoules.

Blessé par son bœuf

M. Louis Grelet, propriétaire à Saint-Denis-Catus, a été victime d'un grave accident. Alors qu'il se disposait à commencer les travaux de labourage, un bœuf devenu subitement furieux, l'a renversé et avec les cornes lui a déchiré profondément les muscles de la jambe droite.

M. Grelet, très énergique, a pu réussir, malgré sa blessure, à maîtriser l'animal. Le blessé a reçu les soins de M. le Docteur Boutary, de Douelle, qui lui a accordé 20 jours de repos.

Chute de vélo

Le jeune Delpyroux, était à bicyclette et se rendait à Arcambal, lorsqu'il fut heurté par un camion, le vélo dérapa et le cycliste fut précipité sur le sol. Il a reçu des contusions sans gravité.

Chute

Lundi, M. Alis, en descendant l'escalier de son immeuble, à Albas, glissa et tomba. Dans la chute il s'est fracturé deux côtes. M. le docteur Pélassier, de Lucez, lui a donné les soins nécessités par son état.

Contravention

Les gendarmes de Souillac, faisaient leur tournée à bicyclette, dans la région de Gignac au lieu dit « Suquet » un chien berger de forte taille qui était sur la route sauta sur la bicyclette du gendarme Labertrandie. Contravention a été dressée au propriétaire du chien.

EDEN

JEUDI — SAMEDI

ET DIMANCHE (à 20 heures 45)

DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)

Marlene DIETRICH

dans une œuvre monumentale

L'Impératrice Rouge

Film à grand spectacle, dramatique et passionnant, reconstitution vivante d'une des plus grandes époques historiques.

EN COMPLEMENT

un dessin animé en couleurs

Véritable petit chef-d'œuvre

IL ETAIT UN PETIT MOINEAU

LES ANCIENS DU 209

Dimanche dernier, à Prayssac, s'est déroulée la Fête de l'Association Amicale des Anciens Combattants du 209^e d'infanterie, Belle et réconfortante cérémonie du patriotisme et de l'amitié à laquelle convenait admirablement le cadre de la si jolie patrie du Maréchal de France, Jean-Baptiste Bessières. Dans le pays natal de ce glorieux soldat, elle se trouvait bien à sa place, la fête du 209^e, beau et brave régiment, parti d'Agén, dès le mois d'août 1914, composé de Lotois, d'Agénais, de Périgourins, de Toulousains, de Bordelais, tous enfants du Sud-Ouest !

L'assemblée générale fut tenue au Café de la Terrasse, chez M. Lamoural, le bureau fut réélu en entier. Le président, sous la présidence du capitaine Caujolle. Après le compte rendu mose composé de MM. le capitaine Caujolle, agrégé de l'Université, président ; Robert Perrière, directeur de la Banque Guihot, à Fumel, secrétaire général et M. Balistai, photographe à Agén, trésorier général.

Le service religieux fut célébré par l'abbé Bruyère, ancien brancardier-amoué du 209^e. Puis, un imposant cortège se forma pour se rendre au Monument aux Morts. Il marchait gravement derrière les clairons, suivis du drapeau et des porteurs de couronnes. Ne pouvant citer tous ceux qui y assistaient, disons — ce qui est vrai — que toute la population de Prayssac avec les enfants des écoles y entourait les officiers, sous-officiers et soldats du régiment, ainsi que les parents de ceux qui sont tombés au champ d'honneur.

Au milieu d'un silence émouvant l'appel des morts glorieux est fait par M. Maurel, poilu du 209^e et tandis que retentit la sonnerie « aux Morts » la pensée de tous s'élève en hommage à ceux dont le sacrifice a sauvé la patrie.

Le général Viard, qui fut le colonel aimé et respecté du 209^e, déposa une gerbe de fleurs et prononça une magnifique allocution qui alla au cœur de tous.

Après un hommage au monument du Maréchal Bessières, le cortège reprit sa marche et l'on se rendit à la salle du banquet, présidé par le général Viard, ainsi à ses côtés M. le Maire de Prayssac.

Banquet parfaitement servi par M. Bouyssou, assaisonné de bonne humeur et qui se déroula dans une atmosphère de bonne camaraderie. Nombreux et éloquentes furent les discours. Cette belle journée, dont nous félicitons l'Amicale du 209^e, laissa au cœur de tous un profond souvenir.

LES FOIRES FORAINES

A l'occasion des Foires Foraines qui ont lieu, actuellement, à Cahors, nous croyons savoir que MM. les Industriels forains réservent à la population deux journées de bonne réjouissance populaire et enfantine.

Nous ferons connaître dans un prochain numéro, le programme de ces deux journées qui seront, certainement très appréciées par la population.

Violences

Maurice Lorient, cultivateur à Thégra, se rendit chez son voisin M. Lamothe, carrossier et le pria de lui donner de l'essence. Celui-ci refusa de lui en donner. Furieux, Lorient houscula et frappa M. Lamothe qui a porté plainte à la gendarmerie.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Aviron Cadurcien (I) bat U.S. Montaubanaise (R.), par 2 à 1.

Ce match mettait en présence deux équipes composées de jeunes éléments, au milieu desquels quelques vieux chevronnés se surprenaient pour s'adapter aux exigences de leur sport favori.

Montauban présente une équipe homogène qui trouva sa supériorité par ses allures.

L'Aviron se mit rapidement en action, et réussit à prendre l'avantage au bout de 20 minutes de jeu. Il y eut de belles combinaisons entre Carrié et Interdort, dont le jeu scientifique s'est révélé terriblement efficace. Cette ligne d'avants avironnaise sera à revoir d'ici peu. Les jeunes nouvellement incorporés en équipe première ont tenu leur place... La mise au point de l'ensemble doit être rapidement exécutée.

Les championnats ont débuté dans le Quercy, et les places d'honneur seront chères cette année. L'Aviron aura donc cette année la lourde charge de défendre son titre de Champion du Lot 1935-36.

Rugby

Dimanche 25 octobre 1936, au Stade Lucien-Desprat, Sporting-Union Agénais (réserves) contre Aviron Cadurcien. L'équipe du Sporting-Union Agénais aura la composition suivante :

Arrière : Pujos ; trois-quarts : Tieu-Lalanne, Calbes, Fransens, Brugère ; demi : (mêlé) Troque, (ouverture) Ballarès ; avants : Belous, Janiske, Fau, Soullacroux, Miquel, Lartigue, Tandumel, Delsol, Subabielle, maillots blancs.

L'équipe de l'Aviron Cadurcien : Arrière : Rigaudie ; trois-quarts : Alba Michel, Albas Jules, Camon, Couderc ; demi : (mêlé) Lagarde, (ouverture) Arné ; avants : Bernatas, Alavrac, Delpech, Waterlot, Guilhem, Marcinhaç, Sicard, Laval, Gastal, Bourdet, Fréjaville.

L'Aviron Cadurcien jouera avec maillots rouges. Arbitre : Crassac. L'équipe réserve du Sporting-Union Agénais nous arrive avec un palmarès impressionnant, depuis le début de la saison, cette équipe a battu Gimont, à Gimont, par 13 à 8 ; la même équipe à Agén, par 17 à 5 ; et a également battu Bergerac, à Bergerac, par 11 à 0.

Très belle partie pour nos joueurs. Coup d'envoi à 14 heures 30. L'équipe deuxième de l'Aviron Cadurcien se déplacera à Montauban.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratiér

Ecole d'Agriculture d'hiver. — Les cours de l'Ecole d'Agriculture d'hiver du lycée Gambetta à Cahors s'ouvriront le lundi 16 novembre.

Cet enseignement agricole professionnel essentiellement pratique est suivi du mois de novembre au mois de mars, soit quatre mois et pendant deux années.

Des bourses nombreuses facilitent l'accès de cette Ecole d'Agriculture d'hiver aux fils des cultivateurs peu fortunés.

L'examen des bourses du niveau du certificat d'études primaires, aura lieu le lundi, 16 novembre, au lycée Gambetta, à 8 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Directeur des Services agricoles du Lot, Maison de l'Agriculture à Cahors où à M. le Proviseur du lycée.

Déclaration de vin récolté. — Tout propriétaire, fermier ou métayer récoltant doit, conformément à la loi du 29 juin 1907, déclarer à la mairie de la commune où il a fait son vin, la superficie des vignes qu'il possède ou qu'il exploite et la quantité de vin produit.

Pour le canton de Castelnau-Montratiér ces déclarations seront reçues dans les mairies, pour l'année 1936 jusqu'au 15 novembre inclus, dernier délai.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 10.

En Espagne

De Lisbonne. — On signale que de forts contingents de troupes ont été retirés du secteur Salanilla pour être envoyés sur le front de Madrid, ce qui fait supposer que le général de Llano n'envisagerait pas, pour le moment, de pousser une attaque sur Malaga.

De Gibraltar. — Le consul d'Espagne dément le bruit de la prise de Destemona par les nationaux.

De Burgos. — Les forces gouvernementales ont tenté des attaques désespérées contre les positions occupées par les nationaux. Mais ceux-ci ont repoussé les assaillants. Des combats violents ont eu lieu, également, autour d'Oviedo. Mais la ville est fortement tenue par les nationaux.

De Madrid. — L'Agence Fêbus communique de Tanger que les fascistes de la Phalange espagnole annoncent qu'ils préparent une troupe de 3.000 hommes pour s'emparer de Tanger, dès que Madrid aura été pris. Une même information ajoute qu'ils occuperaient Gibraltar, aidés par les Italiens et les Allemands.

De Madrid. — Les forces républicaines poursuivent, énergiquement, l'offensive dans le secteur de Tolède où ils ont repris cinq localités, éloignant, ainsi, la menace de l'interruption du chemin de fer unissant Madrid aux régions du Levant.

Le Congrès radical-socialiste

De Biarritz. — Le Congrès radical-socialiste s'est ouvert, ce matin. La séance du matin a été consacrée à la vérification des mandats et à l'installation des bureaux.

Vous devez préférer

la Quintonine aux autres extraits de quinquina, car versée dans un litre de vin de table, elle vous donnera un litre de délicieux vin fortifiant. Sa formule est en effet tout à fait spéciale et infiniment supérieure aux produits similaires. Elle vaut seulement 4 fr. 95. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

A l'occasion de la Toussaint

Vous trouverez chez M^{me} V^o F. MAGESTROY Rue Coty, à 50 mètres du pont de Cabessou le plus grand assortiment de chrysanthèmes A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Déménagements

NOYER 8, rue Wilson, CAHORS Fourgons capitonnés Service rapide Cahors-Toulouse-Paris

PERSONNE SEULE CHERCHE

petit appartement ou CHAMBRE meublée avec chauffage central Faire offres Bureau du Journal qui transmettra

Coiffeur demandé d'urgence

pour Cahors Bon salonnier pouvant aider au salon de dames S'adresser au Bureau du Journal

Déménagements

Groupages réguliers Demi-tarif en retour CENTRE, LOT ou région. Dépôt à Cahors PETIT, 65, rue Dulong, PARIS (Carnot 46-57)

CHEZ NOS VOISINS

EN LOT-ET-GARONNE

Accident de chasse. — Un groupe de chasseurs découvrait au lieu dit Carrete Debas, commune de Bazens, au milieu des broussailles, un corps humain, gisant au revers d'un fossé, longeant un talus presque abrupt. Un fusil de chasse était près du corps.

Le décès remontait au début de la matinée.

Le cadavre qui portait une affreuse blessure à hauteur de l'œil droit fut identifié.

C'était M. Gérard Laclotte, 22 ans, demeurant à Carrete Debas.

De l'enquête menée par la gendarmerie, il résulte que le malheureux en essayant de gravir le talus, fit partir accidentellement le coup et recula chargé à bout portant dans le côté droit de la figure.

POUR TOUTS VOS TRAVAUX

de SERRURERIE, CHARPENTE MÉTALLIQUE, TOLERIE, FERRONNERIE D'ART, etc.

CONSULTEZ LES

ÉTABLISSEMENTS

DUBOIS, DESPRATS & CRESPEAU

Rue de la Poudrière

CAHORS

Tél. 421

SOUDURE AUTOGÈNE

TOURNAGE

AJUSTAGE

Exécution rapide de tous ces travaux

Maladies de la Femme

LA MÉTRITE Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de Coliques, Maux de reins, Douleurs dans le bas-ventre ; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'Estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, idées noires, doit craindre la Métrite.

Pour guérir la Métrite et les maladies qui l'accompagnent, la Femme fera usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Le remède est infailible à condition d'être employé tout le temps nécessaire. La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY agit sur la Métrite, parce qu'elle est composée de plantes spéciales ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers, pour prévenir et guérir : Tumeurs, Fibromes, mauvaises Suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie ; contre les accidents du Retour d'Âge, Chaleurs, Vapeurs, Étournements, etc.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNINE DES DAMES.

La Boîte 6 fr. 75

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PARIS : La Boîte 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'abbé SOURY et en rouge la signature

Aucun autre produit ne peut la remplacer

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Hulle de Foie de Morue

Prix du Flacon : 15 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

7 fr. 50 ; lapins, 5 fr. le tout le kilo ; œufs, 6 fr. la douzaine ; beurre, 14 fr. le kilo.

Halle : maïs, 90 fr. ; avoine, 40 francs ; fèves, 100 fr., le tout l'hectolitre.

Jardinage : choux pommés, 2 fr. ; chicorée, 1 fr. pièce.

Prochaine foire le 2 novembre.

RENSEIGNEMENTS

LES PRETS AUX INDUSTRIELS AUX COMMERÇANTS ET AUX AGRICULTEURS

Le Ministère de l'Economie Nationale nous communique les renseignements suivants que nous publions à titre d'information :

L'alignement monétaire qui vient d'être réalisé doit contribuer d'une façon décisive à la reprise de l'activité économique. Mais, avant que l'accélération du mouvement des affaires permette d'obtenir, avec des prix de revient favorables, une marge accrue des profits, le Gouvernement entend maintenir pendant la période d'adaptation, l'aide prévue par la loi du 19 août 1936.

Le bénéfice de ses dispositions, destinées à accorder des facilités de trésorerie aux entreprises industrielles, commerciales et agricoles, vient d'être prolongé et les demandes à ce titre pourront être formulées jusqu'au 1^{er} novembre prochain.

Le Ministère de l'Economie Nationale tient à cette occasion à expliquer une fois de plus le mécanisme de la loi à dissiper les erreurs d'interprétation susceptibles de détourner les intéressés des avantages qui leur sont offerts :

Toute entreprise peut recevoir pour une période de 3 à 9 mois, un prêt consenti au taux d'escompte de la Banque de France. Ces conditions sont exceptionnellement favorables puisque ce taux est aujourd'hui de 2 1/2 0/0 et les commerçants et industriels sont ainsi à même d'obtenir à très bon compte les fonds de roulement nécessaires au développement de leur activité.

Les demandes sont examinées avec la plus grande largeur d'esprit par les Comités départementaux institués auprès de chacune des 16 succursales de la Banque de France. Les commerçants, les agriculteurs, et les artisans sont représentés au sein de ces comités et leur délégués ont la possibilité de faire appel des décisions qu'ils estiment trop sévères.

Il n'est pas besoin de préciser que l'examen des dossiers est poursuivi avec une entière discrétion. Il doit être également avec la plus grande célérité. Si des retards ont pu, au début, décevoir la légitime impatience des solliciteurs, il convient de reconnaître que l'application, 10 jours après sa promulgation, d'un mécanisme aussi nouveau et délicat ne pouvait aller sans quelques à coups. Aujourd'hui les travaux des Comités se poursuivent à un rythme rapide et plusieurs milliers de demandes ont déjà reçu satisfaction.

Les prêts, nous le rappelons, ne peuvent dépasser le montant des charges nouvelles que les entreprises ont déjà à supporter du fait des lois sociales votées au mois de juin dernier. Ils ne sauraient par ailleurs être supérieurs aux 12 0/0 des salaires payés entre le 1^{er} juillet 1935 et le 30 juin 1936. Une fraction des avances égale à 6 0/0 des salaires ainsi définis est accordée immédiatement, la solde doit faire l'objet d'une seconde répartition qui interviendra prochainement, dans le courant du mois de novembre très probablement. Enfin les imprimés sur lesquels les demandes doivent être produites sont mis à la disposition de tous dans les bureaux de poste et aux guichets des banques populaires auprès desquels les intéressés trouveront tous les renseignements complémentaires qu'ils peuvent désirer.

Bibliographie

Vient de paraître :

Sur le pech d'Angély

ou Le Chœur des Contribuables poème satirique de M. Joseph LANDES

En vente : Imprimerie Coueslant ; Librairie de Cahors ; chez l'auteur, 18, rue Wilson.

Prix : 6 francs

L'auteur se fera un plaisir de dédicacer tout exemplaire qui lui sera présenté.

Regrettant que de depuis cette époque le département alloue uniformément 15 pour cent à toutes les communes ;

Considérant que la commune de Gourdon serait dans l'obligation de voter ce jour une somme de 76.520 francs pour les chemins ruraux ;

Le Conseil municipal demande à M. le Préfet de vouloir bien étudier l'affaire et de la soumettre au Conseil général lors de sa prochaine session.

Incorporation de terrain à la voie publique : Le Conseil fixe à 200 fr. l'indemnité à accorder à M. Delchié Michel qui veut reconstruire une maison frappée de la servitude de reculement.

Horloge de l'église St-Pierre : Cette horloge, dont le mouvement date de près d'un siècle, est complètement hors d'usage et irréparable. Le Conseil charge une commission composée de M. le Maire et de MM. Traucou, Fauché, Duluc et Lacam de passer tout traité dans la limite d'un crédit de 10.000 francs qui sera inscrit au budget additionnel de 1937.

Lavoir en ville : Le Conseil choisit comme emplacement la place de l'Abreuvoir, dont le trop-plein et celui des sources alimenteront le lavoir. Toutefois, les travaux ne seront exécutés qu'après entente avec les propriétaires intéressés pour l'écoulement et la réception des eaux.

Grille de la place du Roc : Après une longue discussion le Conseil décide de munir d'une grille le parapet qui sépare la place du Roc du tour de ville, pour éviter à la commune des responsabilités en cas d'accidents.

Adduction d'eau à Costeraste : Le Conseil prend le projet d'adduction d'eau en considération et charge l'architecte municipal d'établir un devis.

Électrification des écarts : M. le Maire est chargé de demander au service du génie rural tous renseignements en vue d'arriver à l'électrification des écarts de la commune.

Hôtel des Postes : M. le Maire est chargé de prendre tous renseignements utiles auprès de l'administration des postes en vue de la construction d'un hôtel des Postes à Gourdon.

Vœux : Le Conseil émet le vœu qu'un cours complémentaire ou, à son défaut, un cours supérieur soit créé à l'école de garçons de notre ville.

Le Conseil émet également le vœu qu'un poste d'adjointe soit créé à l'école des filles de la ville, l'effectif réglementaire étant dépassé.

Journée aéronautique. — Nous apprenons avec plaisir qu'une journée aéronautique sera donnée à Gourdon (Terrain du Brulat), dimanche 30, sous le patronage de l'Aéro-Club du Lot.

Au programme : le parachutiste André, les aviateurs professionnels Dubourg et Dubosc et plusieurs pilotes régionaux.

André, l'homme qui descend la tête en bas, effectuera deux descentes en parachute différentes : la première à ouverture automatique et immédiate, la seconde à ouverture commandée et retardée. Les pilotes Dubourg et Dubosc feront des démonstrations de vols acrobatiques et de maniabilité des avions de tourisme modernes, qui seront toute la journée à la disposition des amateurs de promenades aériennes.

Vayrac

Foire. — Voici les cours pratiqués à la dernière foire :

Viande de boucherie : boeufs, 180 à 190 francs ; vaches, 130 à 150 fr. ; veaux, 200 à 250 fr. ; porcs, 280 à 320 francs, le tout les 50 kilos,

Attelages : gros boeufs, 4.000 à 4.800 fr. ; moyens, 3.500 à 4.000 fr. ; vaches, dites tierçonnées, 2.800 à 3.500 francs, le tout la paire.

Marché aux moutons : agneaux pour engraisser, 140 à 150 fr. la pièce ; brebis pleines, 220 à 240 fr. la pièce.

Marché aux porcelets : vente active et cours très fermes ; petits porcs de deux mois d'âge, 180 à 220 fr. l'un, suivant grosseur et qualité.

Marché à la volaille : poulets, 9,50 à 10 francs ; poules, 8 fr. ; dindons,

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — Le 11 octobre, à 14 h., le Conseil municipal de Gourdon s'est réuni sous la présidence de M. le Docteur Coulon, maire de Gourdon.

Ordre du jour très chargé. Nous résumons les principales questions étudiées par le Conseil :

Octroi. — Le président propose, qu'en attendant une nouvelle adjudication des droits d'octroi, le préposé de l'octroi effectue les versements pour 1936 aux conditions de la précédente adjudication. Il en est ainsi décidé.

Sapeurs-pompiers. — Le Conseil renvoie à la Commission des Travaux publics la proposition d'achat d'un camion destiné au transport des sapeurs-pompiers et du matériel d'incendie. La Commission, après étude, choisira entre deux solutions : achat ou location du véhicule.

Affectation d'une partie de l'emprunt de 250.000 francs :

Construction du cimetière de Prouilhac, 30.000 francs ;

Réparation à l'église de Costeraste, 3.000 francs ;

Construction d'un lavoir en ville, 16.000 francs ;

Réparation à l'église de Saint-Romain, 25.000 francs ;

Réparation à l'école de Costeraste, 2.650 fr. ;

Amenée d'eau à Campagnac, 1.800 francs ;

Construction du mur de soutènement du petit château, 5.600 francs ;

Construction d'un mur longeant la propriété Salvan, 4.400 francs ;

Réfection de l'immeuble Dalet (alignement rue Pargueminiers), 3.500 francs ;

Empierrement du chemin du foirail, 5.000 fr. ;

Alignement de la rue Saint-Jean, 11.000 francs ;

Construction du chemin rural de Notre-Dame, 8.000 francs ;

Construction du chemin rural de St-Romain aux Bruges, 17.000 fr. ;

Construction du chemin rural de Lafontade à Labarde, 6.000 francs ;

Construction du chemin rural de Molière au Breil, 31.420 francs ;

Cylindrage du chemin du Champ-Pointu, 3.500 francs ;

Réfection du chemin rural de Bayou, 1.400 francs ;

Construction du mur longeant les propriétés Labroue et Lacombe, rue des Pargueminiers, 7.500 francs.

Amenagement de la salle des fêtes : Projet ajourné, sauf pour ce qui concerne l'éclairage.

Amenée d'eau à Campagnac. — Pour que les travaux ne soient pas retardés, la commune fera l'avance de la subvention. Le Conseil demande à M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien approuver le dossier constitué par M. l'ingénieur en chef du génie rural et qui lui a été communiqué le 8 mai 1934.

Chemin du Mas de Jacques : Le Conseil, considérant que l'indemnité d'éviction demandée par M. Lamouroux, s'élevant à 1.000 francs, est considérablement exagérée, charge M. le Maire d'intervenir à nouveau en vue d'une cession amiable et, en cas d'insuccès de poursuivre le jugement d'expropriation.

Rue des Pargueminiers : Le Conseil, considérant que ce chemin ne peut plus être maintenu dans l'état actuel et que, d'autre part, les chemins vicinaux sont en bon état, demande de prélever 31.000 francs sur les fonds affectés par la loi de 1836 à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.

Chemin de Flagel et du Rouquier : Le Conseil décide de prélever la somme de 13.600 francs sur l'emprunt contracté pour l'avenue du Foirail pour l'utiliser au paiement des travaux aux chemins ruraux de Flagel et du Rouquier.

Subvention des chemins ruraux : Considérant que jusqu'en 1934, le département complétait à 50 pour cent la subvention accordée pour la construction de chemins ruraux ;

— C'est peu vraisemblable, et d'ailleurs je ne peux croire que quelqu'un vous connaissant puisse vous haïr. Du reste, quand vous connaîtrez mieux Isabelle, vous verrez qu'elle traite toute chose avec philosophie.

Florence s'efforça de le croire, mais au fond d'elle-même, sa conviction restait entière ; elle avait en Isabelle une ennemie farouche.

VI

ENCORE UNE ENNEMIE

Le soir du fameux bal des Roches-Noires arriva enfin.

La toilette de Florence était le triomphe de l'art dans la simplicité. On ne pouvait rêver femme plus belle et dont la toilette fut plus heureusement adaptée à sa beauté.

— Pauvre duchesse ! dit en riant Lord Damers quand il vit paraître sa jeune femme ainsi parée.

Kate était également fort élégante dans une note de sobriété du meilleur ton.

Le maître d'Asvoutal se déclara fier d'avoir à présenter sa femme et sa belle-sœur à l'arrogante duchesse, maîtresse des Roches-Noires.

Bien qu'Allemande par la naissance, la duchesse parlait couramment l'anglais et accueillit chaudement en cette langue Lord et Lady Damers.

Cependant, le murmure d'admiration qui s'élevait sur le passage de la jeune châtelaine d'Asvoutal ne tarda pas à l'irriter un peu. Et comme Isa-

belle Damers se rapprochait d'elle, elle lui demanda brusquement :

— Rappelle-moi donc le nom de cette jeune fille de votre jolie belle-sœur. Je ne me souviens pas de l'avoir entendue.

— Chatertis... Florence Chatertis.

— Je ne connais pas, fit la duchesse indifférente.

— Elle appartient à une bonne vieille famille anglaise, je crois, poursuivait Isabelle, bien que pas du tout de notre milieu...

La duchesse sourit :

— Lady Damers semble très sûre d'elle-même ; elle possède un sang-froid étonnant pour son âge... car elle est très jeune, vingt ans à peine, je suppose ?

— Elle a vingt-quatre ans, mais il est très vrai qu'elle paraît plus jeune que son âge...

D'un regard, les deux femmes s'étaient comprises ; ni l'une, ni l'autre n'aimait cette étrangère trop belle et trop riche.

Une intervention de Florence quelques instants plus tard devait à tout jamais lui faire, de la duchesse, une ennemie sans merci.

On parlait de la nouvelle maîtresse à nommer à la direction de l'école que patronnait la duchesse et celle-ci protestait hautement contre le choix d'une jeune femme qui avait dû se séparer de son mari.

— Je ne suis pas plus sévère qu'il ne faut, mais j'estime que quand une femme ne peut plus vivre avec son mari, c'est généralement de sa faute,

Un murmure approbateur salua ses paroles, comme il arrivait toujours quand l'orgueilleuse duchesse se prononçait pour ou contre une chose.

Mais la voix tranquille de Florence s'élevait :

— Je ne suis pas de votre avis, Madame la duchesse, dit-elle, et il y a parfois de la faute du mari dans les querelles matrimoniales.

La foudre tombant au milieu du cercle des courtisans n'eût pas causé plus de stupeur que ces simples paroles.

La duchesse sourit, mais prit un air de grande supériorité :

— Vous n'avez pas encore beaucoup d'expérience sur ce point, Lady Damers.

— Non, mais le peu que j'en ai m'autorise à défendre toujours mon propre sexe.

Le sourire ironique de la duchesse s'accrut.

— Je me borne, moi, à m'en rapporter aux saintes Ecritures.

Florence sentit qu'elle devait arrêter la discussion et se garda bien de riposter. Mais d'autres questionnèrent par flagornerie :

— Que disent les saintes Ecritures sur ce point ?

— Parfaite soumission, obéir sans explication, aveuglément déclara péremptoirement l'interpellée.

L'entourage écoutait avec une si servile complaisance que Florence une fois encore se laissa entraîner malgré elle.

— C'est juste, en principe, dit-elle, mais il ne faut pas que la soumission devienne un esclavage. Beaucoup de femmes tombent dans cette erreur, je crois...

— Pas beaucoup, à mon avis, rétorqua tranquillement la duchesse se levant pour entrer dans la salle de bal.

Alors, vaguement, un murmure à peine perceptible s'éleva, il fut accueilli par la duchesse qui avait trouvé à qui parler et qu'elle était jalouse de Lady Damers. Désormais, il y aura deux reines dans le Comité, conclut un vieux lord.

— Si vous ne m'aviez pas dit que votre belle-sœur est sans titre, déclarait la maîtresse des Roches-Noires à Isabelle Damers, vers la fin du bal, j'aurais pensé qu'elle était au moins princesse.

Isabelle sourit, et son sourire disait beaucoup. La duchesse se sentit satisfaite. Elle n'en laissa rien paraître, mais elle savait qu'elle avait désormais une alliée contre sa rivale.

Il était fort tard quand Lord Damers ramena à Asvoutal sa belle-sœur et sa femme. La première avait reçu un accueil flatteur pour l'amour-propre de Karl, mais la seconde s'était imposée triomphalement et avait été la reine du bal.

Quand les deux sœurs se retrouvèrent seules, Florence demanda avec un peu d'ironie à sa sœur, dont elle savait la faiblesse pour le « grand monde » :

— Ai-je bien joué ma partie, Kate ? Etes-vous contente ?

— Vous avez été mieux encore que je ne l'espérais. Plo, vous êtes vraiment une grande dame. Malheureusement, vous vous êtes faite une ennemie de la duchesse.

— Et comment cela ; grand Dieu ! Une femme qui traite toutes les femmes comme ver de terre et croit si bien avoir seule le droit de prendre la parole.

— Elle leur est supérieure par le nom et la naissance, dit doucement Kate.

— Ce n'est pas une raison pour le rappeler à tout instant.

— C'est juste, mais j'ai bien peur qu'à cet instant vous n'avez deux ennemies : votre belle-sœur et la duchesse.

— Quel mal peuvent-elles me faire !

— Rien... rien, évidemment rien, mais il est toujours dangereux de provoquer des Inimitiés...

Florence pâlit.

— Voulez-vous dire qu'il y a pour moi un danger... Oh ! Kate, vous m'avez pourtant dit que mon secret était mort... mort comme mon cher baby...

Elle se levait toute frémissante regardant anxieusement sa sœur.

Kate la calma avec de gentils mots de tendresse, elle resta près d'elle, remplaçant sa femme de chambre pour sa toilette de nuit et la quitta apaisée.

(A suivre)

René Coffre à Toulouse et Marcel Couderc à Limoges, Nos meilleurs vœux les accompagnent.

Naissance. — Nous apprenons la naissance de leur neuvième enfant dont le huitième vivant dans la famille Liuzun Félix.

Nos vœux de prompt rétablissement à la maman et de bonne santé et de bonheur au petit bébé : un gros et mignon garçon.

Vers

Fête patronale. — Dimanche 25 octobre, aura lieu à Vers la fête patronale la St-Crépin. Le Comité n'a rien négligé pour que cette fête obtienne le plus vif succès. L'orchestre Rougier, de Cahors, fera entendre les meilleures danses auxquelles participera la jeunesse de Vers et des communes voisines.

A PARIS

PLUS D'IVROGNES
POUDRE JANEHO
Inoffensive, sans goût. Boîte: 10 fr. 00
Lab. JANEHO, JEUMONT (Nord)
Amélioration rapide, Toux Paroxysmales

P.O.-MIDI

Industriels, commerçants, agriculteurs, particuliers, pour vos envois jusqu'à 50 kilos, utilisez le tarif des petits colis. Ils sont livrés gratuitement à domicile dans toutes les localités où fonctionne un service de factage.

Trois tarifs sont à votre disposition: Tarif à vitesse unique; Tarif des colis agricoles; Tarif des colis express.

Notez que P.O.-Midi vient d'ouvrir au Service des Petits Colis les halles de: Aubas, Baladon, Douelle, Payrignac, Périgueux-St-Georges, Siran.

Les gares P.O.-Midi tiennent à votre disposition le barème qui vous intéresse.

P.O.-MIDI

Un concours pour l'emploi de *Facteur-Mixte* aura lieu le dimanche 22 novembre 1936.

Peuvent prendre part à ce concours les candidats majeurs ayant moins de 29 ans et possédant les aptitudes physiques nécessaires.

Pour plus amples renseignements consulter les Chefs de gare du Réseau.

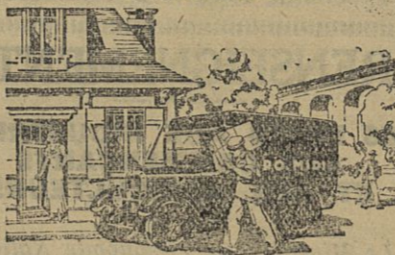
Clôture des inscriptions le 31 octobre prochain au plus tard.

Quand vous serez à PARIS vous sera utile de connaître chaque jour ce qui se passe le soir pour lire ce journal dans le Hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

Chemin de fer du P.O.-MIDI

LE CHEMIN DE FER A VOTRE PORTE



Service des bagages à domicile à Caussade (Tarn-et-Garonne)

1° Enlèvement. — Les bagages à destination de toutes les gares des Grands Réseaux français peuvent être, par les soins du Chemin de Fer, enlevés à domicile, conduits à la gare, enregistrés ou déposés en consignation.

S'il a prescrit de les faire enregistrer, le voyageur n'a plus qu'à retirer son bulletin au guichet de la gare ayant de monter dans le train.

2° Livraison. — Les bagages enregistrés arrivant en gare de Caussade (Tarn-et-Garonne) peuvent être livrés à domicile sur demande formulée par le voyageur, soit au moment de l'enlèvement à domicile dans la ville de départ, soit à la gare de départ, soit en cours de route, soit à l'arrivée à Caussade.

Taux d'enlèvement ou de livraison: 0 fr. 50 par fraction indivisible de 10 kg., avec minimum de perception de 2 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser: à la gare de Caussade (Tarn-et-Garonne), ou à M. Soulié Henri, Correspondant du Chemin de Fer à Caussade.

P.O.-Midi

Pour vos bonnes nuits de voyage! P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe; « vous vous lèverez » frais et dispos, à destination.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

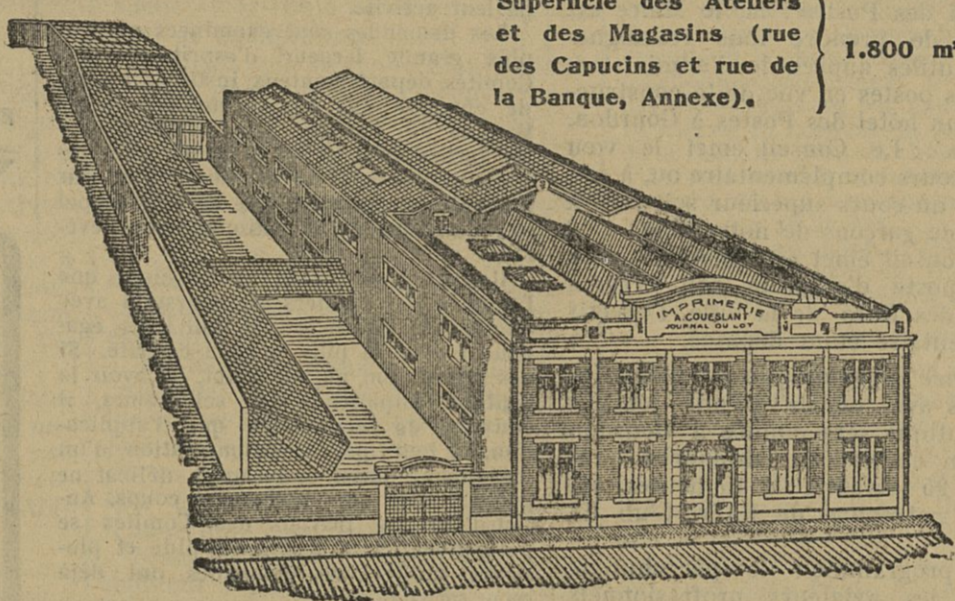
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des:

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit:

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à du Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon: 15 francs

POUR 15 frs LA MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL un abonnement de faveur de 3 mois immédiatement remboursé

par une pochette de patrons d'une valeur de 15 frs

De plus vous trouverez dans le 1^{er} N^o de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.

Envoyez 15 frs avec cette annonce, plus 0 fr. 75 pour le port, 79, boulevard Saint-Germain, Paris

SERVICE D'HIVER 1936-37

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. OMNIB.		EXP. MIXTE RAPIDE		EXP. RAPIDE EXP.		OMNIB.	
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	4 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	4 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	4 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	4 ^e d.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	19	25	20	25	22	5
PARIS (Aust.) dép.	10	27	20	5	20	37	22	17
LIMOGES (arrivé)	15	31	0	24	1	47	3	7
LIMOGES (départ)	15	45	0	27	1	52	3	12
BRIVE (arrivé)	17	1	1	43	3	18	4	35
BRIVE (départ)	8	3	12	7	18	3	1	49
Gignac-Cressensac	8	39	13	4	18	37	—	—
SOULLAC (dép.)	9	13	36	17	44	18	56	4
CAZOULES	9	8	13	43	—	19	2	—
La Chap.-d-Mareuil	9	13	13	48	—	19	6	—
Lamothe-Fénelon	9	22	13	57	—	19	15	—
Nozac	9	31	14	6	—	19	24	—
GOURDON (dép.)	9	44	14	19	18	6	19	34
Saint-Clair	9	53	14	28	—	19	42	—
Dégagnac	9	3	14	38	—	19	52	—
Thédirac-Peyrilles	10	13	14	48	—	20	2	—
Saint-Denis-Catus	10	23	14	58	—	20	11	—
Espère	10	31	15	6	—	20	18	—
CAHORS (arrivé)	10	40	15	18	41	20	27	3
CAHORS (départ)	11	51	17	6	18	45	3	25
Sept-Ponts	12	2	18	7	—	—	—	—
Cieutat	12	17	18	22	—	—	—	—
Labenque	12	24	18	28	—	—	—	—
Caussade	12	52	18	59	19	25	—	6
MONTAUBAN arr.	13	23	19	30	19	45	4	20
TOULOUSE arr.	16	35	—	20	35	—	5	7

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. OMNIB.		EXP. RAPIDE		EXP. (3)		EXP. RAPIDE	
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	4 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	4 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	4 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	4 ^e d.
TOULOUSE d.	4	53	8	35	13	25	15	50
MONTAUBAN d.	6	11	9	53	9	17	14	6
Caussade	6	50	10	27	9	35	—	—
Labenque	7	25	11	5	—	—	17	56
Cieutat	7	34	11	13	—	—	18	4
Sept-Ponts	7	44	11	22	—	—	18	14
CAHORS (dép.)	7	50	11	28	10	9	14	58
Espère	8	13	—	—	10	13	15	2
St-Denis-Catus	8	40	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	8	53	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	9	2	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	9	10	—	—	—	—	—	—
GOURDON (1) d.	9	23	—	—	10	51	—	—
Nozac	9	7	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9	33	—	—	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	9	45	—	—	—	—	—	—
CAZOULES	9	51	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (dép.)	10	4	—	—	11	12	—	—
Gignac-Cressensac	10	32	—	—	—	—	—	—
BRIVE (a. d.)	10	57	—	—	11	50	16	33
PARIS (A.) arr.	—	—	—	—	11	58	16	39
PARIS (O.) arr.	—	—	—	—	18	52	23	23

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 10.
(2) N'a lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.
(3) Train Express pour Brive. Changer à Montauban pour direction Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS	6	29	15	20	—	—	18	56
Mercuès	6	43	15	34	—	—	19	10
Douelle (Arrêt)	6	47	15	38	—	—	19	14
Parnac	6	54	15	46	—	—	19	22
Luzech	7	—	15	52	—	—	19	28
Castelfranc	7	16	16	3	—	—	19	39
Prayssac (Arrêt)	7	16	16	7	—	—	19	43
Puy-l'Évêque	7	24	16	15	17	22	19	51
Duravel	7	31	16	22	17	33	19	58
Soturac-Touzac	7	38	16	29	17	44	20	5
Fumel	7	48	16	40	18	3	20	16
LIBOS	7	53	16	45	18	9	20	24

De Libos à Cahors

LIBOS (dép.)	6	34	9	24	13	24	18	14
Fumel	6	42	9	31	13	31	18	21
Soturac-Touzac	6	58	9	41	13	41	18	32
Duravel	7	9	9	48	13	48	18	39
Puy-l'Évêque	7	25	9	56	13	55	18	46
Prayssac (Arrêt)	7	29	10	4	14	3	18	55
Castelfranc	7	46	10	9	14	8	19	—
Luzech	8	7	10	20	14	19	19	11
Parnac	8	20	10	29	14	28	19	21
Douelle (Arrêt)	8	29	10	34	14	33	19	26
Mercuès	8	37	10	39	14	38	19	32
CAHORS	8	53	10	51	14	50	19	45

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8	2	10	14	16	44	19	18
Cabessut	8	11	10	25	16	55	19	29
Arcambal	8	20	10	41	17	4	19	40
Vers	8	28	10	59	17	12	19	49
Saint-Géry	8	35	11	14	17	17	19	56
Conduché	8	46	11	43	17	28	20	10
Saint-Cirq-la-Popie	8	52	11	53	17	34	20	17
Saint-Martin-Labouval	8	59	12	17	17	41	20	29
Calvignac	9	5	12	27	17	47	20	37
Cajarc	9	16	12	44	17	59	20	52
Monthrun	9	25	12	48	18	8	21	3
Toirac	9	33	12	48	18	16	21	13
Lamadelleine	9	44	12	51	18	27	21	26
CAPDENAC	9	55	12	51	18	38	21	38

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7	11	11	49	19	37	—
Lamadelleine	7	23	12	5	19	47	—
Toirac	7	34	12	19	19	56	—
Monthrun	7	42	12	30	20	3	—
Cajarc	7	52	12	45	20	13	—
Calvignac	8	2	12	58	20	22	—
St-Martin-Labouval	8	9	13	7	20	28	—
Saint-Cirq-la-Popie	8	17	13	17	20	35	—
Conduché	8	23	13	25	20	41	—
Saint-Géry	8	38	13	41	20	53	—
Vers	8	43	13	48	20	58	—
Arcambal	8						